

**Compte rendu du Conseil Municipal
du 25 mars 2019**

Convocation faite le : 21/03/2019

Membres en exercice : 12

Présents : Valérie BARTHELEMY, Pierre CHANTREAU, Christelle RENAUD ZAT, Antony TRANQUARD, Josette ROY, Carine AUDEMARD, Alain BARRANGER, Gilles CHAUSSEPIED, Myriam GARCIA (arrivée à 18h30 pour le point 2 de l'ordre du jour), Alban LAFLEUR, Françoise BERTON

Absent(s) représenté(s) :

Absent(s) : Aurélien PATARRO

Secrétaire de séance : Antony TRANQUARD

Le procès-verbal de la séance du 18 février 2019 est approuvé à l'unanimité (10 voix « pour » sur 10 votants).

Madame le Maire rend compte des décisions municipales prises par délégation du Conseil Municipal depuis la dernière réunion :

Tiers	Libellé	Montant € TTC
DOUBLET SARL	Fioul domestique	2 210,56
POLLET	Cantine : produits d'entretien	436,58
TEXXIUM	Produits entretien école et ateliers	601,68
APAVE SUDEUROPE	Vérification conformité norme CE Tracteur Renault équipé épareuse	396,00
SDEER	Dépose et repose candélabre XN126 La Bernadière	345,31
JM AUTOMOBILE	Réparation Peugeot Expert	1 375,31
SOLURIS	Forfait remise en route parc informatique école	578,00

L'ordre du jour est le suivant :

1. INTERCOMMUNALITE – Désignation d'un référent communal aux commissions géographiques de Syndicat mixte de la Charente aval (SMCA)
2. INTERCOMMUNALITE – Désignation d'un référent communal auprès de la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de la Charente-Maritime (FDGDON).
3. COMMANDE PUBLIQUE – Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.
4. DOMAINE ET PATRIMOINE – Convention de mise à disposition d'un garage sis 3 rue du Grand Village à SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE au Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI) à compter du 1^{er} avril 2019

Délibération n°190313

INTERCOMMUNALITE – Désignation d'un référent communal aux commissions géographiques de Syndicat mixte de la Charente aval (SMCA)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ARTICLE 1 : APPROUVE la désignation d'un référent communal afin de participer aux travaux des commissions géographiques du Syndicat mixte Charente aval dont dépend la Commune de SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE .

ARTICLE 2 : DESIGNE Monsieur Antony TRANQUARD en qualité de référent communal.

Votants : 10 Pour : 10 Contre : / Abstention : /

Délibération n°190314

INTERCOMMUNALITE – Désignation d'un référent communal auprès de la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de la Charente-Maritime (FDGDON).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion de la commune de SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE à la Fédération départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) pour l'année 2019.

ARTICLE 2 : DESIGNE Monsieur Antony TRANQUARD en qualité de référent communal.

Votants : 11 Pour : 11 Contre : / Abstention : /

Délibération n°190315

COMMANDE PUBLIQUE – Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion de la commune de SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : AUTORISE Madame le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité.

ARTICLE 4 : AUTORISE le coordonnateur et le SDEER, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison.

ARTICLE 5 : APPROUVE la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.

ARTICLE 6 : S'ENGAGE A EXECUTER avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE est partie prenante.

ARTICLE 7 : S'ENGAGE A REGLER les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Votants : 11 Pour : 11 Contre : / Abstention : /

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de mise à disposition d'un garage sis 3 rue du Grand Village à SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE au SEJI.

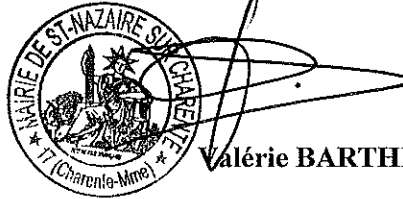
ARTICLE 2 : DIT que la convention est consentie pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2019, renouvelable par tacite reconduction annuelle, dans la limite totale de trois ans. La Commune pourra mettre fin à la convention sans avoir à motiver sa décision, après un préavis de deux mois.

ARTICLE 3 : DIT que la mise à disposition est consentie moyennant une redevance forfaitaire annuelle de 50 euros quelle que soit la durée d'occupation au cours de l'année civile.

ARTICLE 4 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à signer la convention et tout document à intervenir pour la bonne exécution de la présente délibération.

Votants : 11 Pour : 8 Contre : / Abstention : 3

Le Maire de SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE



Valérie BARTHELEMY

